



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **25 octobre 2010**

Délibération n° 2010-1800

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Observatoire de l'environnement - Préservation de la biodiversité - Attribution de subventions à la Société linnéenne de Lyon**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

**Rapporteur : Monsieur Ferraro**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 154

Date de convocation du Conseil : 15 octobre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 27 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Darne JC.), Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Bernard R. (pouvoir à M. Corazzol), Blein (pouvoir à M. Ferraro), Vesco (pouvoir à M. Desbos), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Flaconnèche), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. David G.), MM. Barthelémy, Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Forissier (pouvoir à M. Meunier), Galliano (pouvoir à M. Suchet), Huguet (pouvoir à M. Quiniou), Justet (pouvoir à M. Longueval), Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Pillon), Mmes Palleja, Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), M. Pili (pouvoir à M. Sturla), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Guimet), Sangalli (pouvoir à M. Vergiat), Touraine (pouvoir à Mme Tifra), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vial (pouvoir à M. Gléréan), Mme Yéréman.

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Giordano, Louis, Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

**Séance publique du 25 octobre 2010****Délibération n° 2010-1800**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Observatoire de l'environnement - Préservation de la biodiversité - Attribution de subventions à la Société linnéenne de Lyon**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 octobre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis 1992, la Communauté urbaine de Lyon a initié une politique de préservation de la trame verte de l'agglomération et de gestion des milieux naturels remarquables, en particulier alluviaux. Une connaissance scientifique et naturaliste précise a été développée pour ces sites.

De tels sites ne représentent cependant que moins de 5 % des surfaces de l'agglomération. Pour les 95 % restants, à l'exception de certains autres Projets Nature, il n'existe pas ou peu d'information sur la composition et l'état des milieux naturels et urbains présents. La biodiversité de l'agglomération ne se limite pourtant pas aux seuls espaces connus comme remarquables : 45 % de l'agglomération ne sont pas urbanisés et les 55 % urbanisés comprennent une palette de situations où les éléments végétaux occupent une place parfois conséquente.

Dans ce contexte, afin de mettre à disposition des services de la Communauté urbaine de Lyon et de ses partenaires une information de référence portant sur la diversité des milieux naturels et urbains de l'agglomération, la direction de la planification et des politiques d'agglomération propose de lancer un projet de synthèse collégiale sur les milieux naturels et urbains de la Communauté urbaine, ouvert à l'ensemble de la communauté naturaliste et scientifique de l'agglomération.

Le sérieux et la qualité d'une telle démarche reposent sur l'organisation d'un comité de lecture : une instance scientifique d'arbitrage. Le comité de lecture a pour rôle d'effectuer un tri parmi les contributions et d'orienter les auteurs (corrections, compléments...).

Dans ce but, un partenariat est proposé avec la Société linnéenne de Lyon. La Société linnéenne de Lyon est une association de type loi 1901 de renommée européenne, éditrice depuis 79 ans d'une revue scientifique, à comité de lecture, diffusée dans une cinquantaine de pays.

Les auteurs des articles soumettent leurs contributions bénévolement, en leur nom propre. C'est le mode de fonctionnement des revues scientifiques. Pour l'organisation d'un comité de lecture de 6 personnes, la Société linnéenne interviendrait en tant que personne morale.

Au regard du nombre de réunions envisagées, cette intervention représente un volume maximal de 80 demi-journées, sous la forme d'une convention de 24 mois impliquant une subvention de 14 400 € pour l'organisation du comité de lecture. Ce montant de 14 400 € ne sera attribué en totalité qu'à la condition qu'un nombre minimal d'auteurs répondent à l'appel à contributions. A défaut, la démarche sera interrompue et la subvention correspondante sera limitée à 3 000 €. La convention proposée prévoit une clause en ce sens.

Il est à noter que certaines contributions pourront émaner d'auteurs, par ailleurs membres ou agents de structures d'ores et déjà partenaires de la Communauté urbaine (Conservatoire botanique national du Massif central, Jardin botanique de la ville de Lyon, syndicats chargés de la mise en œuvre de certains projets nature, certaines associations naturalistes). Dans la mesure où l'appel à contributions s'adresse à des personnes physiques, indépendamment des personnes morales auxquelles elles peuvent être liées, la démarche objet du présent rapport n'a pas d'incidence sur les conventions établies par ailleurs avec les structures précitées.

Cette démarche apparaît de plus complémentaire car elle propose un espace de transversalité entre naturalistes et ouvre l'appel à contributions aux naturalistes qui ne sont pas membres des structures avec lesquelles la Communauté urbaine est, par ailleurs, partenaire.

Le livrable attendu sera un ouvrage, à vocation de référence locale, destiné à être utilisé par les services de la Communauté urbaine comme source d'information sur les milieux présents et les espèces qu'ils abritent. On se réfère comme modèle aux deux ouvrages de Noël Mongereau, sur la géologie et l'hydrogéologie de l'agglomération, édités en 2004 et 2006 par la Communauté urbaine. La démarche envisagée sur les milieux naturels et urbains s'en distingue par sa dimension collégiale, rendue indispensable par la diversité des spécialités à réunir.

L'appel à contributions portera ainsi sur dix groupes de milieux, définis au regard de l'occupation des sols et de la géologie de l'agglomération, y compris les espaces urbanisés.

Cette information sur les milieux naturels et urbains sera particulièrement utile pour étayer les études environnementales, les études d'impact et les évaluations environnementales requises pour les projets d'aménagement. En permettant un partage de connaissances sur l'ensemble des milieux naturels et urbains de l'agglomération, sans se limiter à des milieux naturels remarquables, cette démarche concourt également à une meilleure intégration de la question de la nature en ville. Elle pourra en particulier servir en matière de gestion des espaces urbains dont la faune et la flore spontanées sont loin d'être absentes.

Par ailleurs, la convention proposée prévoit également une subvention de soutien à la Société linnéenne pour l'édition d'un numéro spécial de sa revue sur les évolutions de la biodiversité régionale depuis 50 ans. Ce soutien est proposé à hauteur de 50 % des frais d'édition et d'impression et dans la limite maximale de 4 000 €.

Le montant maximal de la subvention qu'il est proposé d'attribuer à la Société linnéenne de Lyon est donc de 18 400 €. Il est susceptible d'être minoré dans le cadre des stipulations prévues dans la convention soumise au Conseil ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité et environnement ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 18 400 € au profit de l'association Société linnéenne de Lyon dans le cadre de l'observatoire de l'environnement,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Société linnéenne de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - compte 657 480 - fonction 830 - opération n° 2009, selon l'échéancier suivant :

- 7 000 € en 2011,
- 11 400 € maximum en 2012.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 octobre 2010.**